



Partage de bien et difficulté pour s'entendre

Par **david24**, le **12/01/2009 à 05:36**

Dordogne, Le 12/01/2009 05:36
Bonjour
Mon père est décédé le 31/12/2008 et ma mère et décédé le 01/11/2008
j'ai muté en Dordogne en 2002 et ma femme de même pour s'occuper de mes parents déjà âgés pour survenir à leur besoin quotidien course hôpital et j'en passe je me suis occupée de mes parents depuis 2002 à 2008, je pense avoir rempli mon rôle de fils auprès de mes défunts parents juste à l'heure de leur décès.
Mais voilà le hic mes 2 frères m'interdisent l'accès à la maison familiale ils ont changé les serrures et sont repartis sur Paris sans me donner un double de clé. Alors que dans cette maison isolée de tous est le voisin le plus proche et moi-même.
J'ai participé dans le déménagement, fumé et ils m'ont mis dehors de la maison familiale. Je crois que j'ai le droit d'avoir une clé pour accéder à la maison. Dans les cas suivants feu fuite d'eau ou même vol je passe matin midi et soirée tous les jours comme je faisais avant leur décès.
Que dois-je faire face à cette citation merci d'une réponse
Cordialement